

VAL *de* SOMME

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME



Pêcheur dans la brume
© S. Rondot

FINANCES 3

DOSSIER SPÉCIAL : FINANCES



ACTUALITÉS

Les actualités du Val de Somme

06



TERRITOIRE

Ribemont-sur-Ancre / Méricourt-l'Abbé

09



TOURISME

Le territoire a trouvé son identité

18

SOMMAIRE

3-5 FINANCES

- Le budget primitif 2016
- 3 questions à Henri Gérard
- Budget 2016

6-7 ACTUALITÉS

- La fibre tisse sa toile
- Réouverture de la piscine
- Document unique
- Aubigny : travaux de trottoirs
- Som'Propre
- Assemblée communautaire

10 ENVIRONNEMENT

- La taxe incitative en questions

9-13 TERRITOIRE

- Ribemont-sur-Ancre et Méricourt-l'Abbé

14-17 COM DE COM

- La mutualisation
- 3 questions à Denis Demarcy
- Le PLUI

18-21 TOURISME

- Le territoire a trouvé son identité
- Ouvrir des chambres d'hôtes ou créer un meublé de tourisme
- Devenez ambassadeurs du tourisme local
- Les Rencontres Australiennes

22-23 TERRITOIRE

- Fêtes et animations
- Programme de la Médiathèque

24 ENVIRONNEMENT

- Tri des emballages plastiques

Edito

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté par le Préfet. Les intercommunalités de moins de 15 000 habitants vont, dans un premier temps, devoir se regrouper entre elles et vont être obligées de travailler sur des bassins d'activités qui ne leur correspondent pas toujours.

Donc, pour le moment, le projet de rapprochement entre les communes de la Vallée de l'Hallue et notre Communauté de Communes est reporté à une date ultérieure. Une nouvelle Communauté de Communes va naître à notre porte qui regroupera les territoires du Doullennais, du Bernavillois et de Bocage et Hallue. Si la procédure de retrait des communes de la vallée de l'Hallue de la nouvelle structure intercommunale aboutit, nous compterons plus de communes sans pour autant déstabiliser nos services et notre organisation.

Cette idée de se regrouper pour travailler ensemble est également au cœur des sujets relatifs à la fusion entre communes ou à la mutualisation des moyens. Tout tend à prouver qu'à plusieurs on est plus forts et plus efficaces.

La Communauté de Communes l'avait déjà démontré grâce à ses investissements tels que les travaux de voirie et d'assainissement, la construction de la piscine et de la médiathèque. Désormais, elle s'attache également à développer du service de proximité auprès de ses communes membres et de l'ensemble des 25 000 habitants du Val de Somme, avec par exemple l'instruction du droit des sols.

Un travail de plus en plus croisé, une nécessité absolue de rationaliser les dépenses et des réformes territoriales clairement axées sur le rapprochement entre collectivités sont autant d'éléments qui incitent communes et communautés de communes à revoir leurs fondements.

En effet, la baisse des dotations de l'État nous oblige à changer d'état d'esprit, à s'ouvrir sur un espace de vie différent des limites territoriales que nous connaissons aujourd'hui.

L'idée est posée et la réflexion doit s'engager pour préserver la qualité de vie des habitants du Val de Somme.

Alain BABAUT

Maire de Corbie - Président de la Communauté de Communes du Val de Somme



Une première rencontre entre les élus et le nouveau Conseil Régional

Jeudi 24 mars, les élus de la Communauté de Communes ont été invités par Alain Babaut à rencontrer Christophe Coulon, vice-président du Conseil Régional chargé de la ruralité. Alain Gest, député de la circonscription et Martin Domise, conseiller régional ont participé à cette rencontre. Le président de la Communauté de Communes du Val de Somme a souhaité entendre les engagements de la Région par rapport aux aides financières des grands projets qui sont lancés comme les travaux de réhabilitation de la piscine Calypso dans le cadre du Contrat territorial d'objectif (CTO). "Comme d'autres, votre communauté de communes a choisi d'être une structure d'investissement et elle dégage des services. C'est à ce type d'intercommunalité que va ma priorité" a affirmé Christophe Coulon en assurant qu'il veillerait à ce que les dossiers existants ne soient pas bloqués et qu'il y ait une continuité dans les engagements pris par la Région.



OURS

Directeurs de publication : Alain Babaut et Denis Demarcy

Rédacteur en chef : Frédéric Pelletier

Comité de rédaction : Denis Demarcy et Nathalie Blot

Crédits photos : Denis Demarcy, Serge Rondot

ISSN 1634/2771 - Dépôt légal 03 / 2016

Conception / Réalisation : **RÉSEC**

Communauté de Communes du Val de Somme
31 ter rue Gambetta - BP 70063
80800 CORBIE

Le budget primitif 2016, voté à l'unanimité

C'est Henri Gérard, vice-président de la commission des finances, qui a tenu le plus longtemps au micro ce jeudi 4 février avec la présentation du budget primitif principal et de ses 4 budgets annexes concernant le développement économique, l'assainissement collectif et non collectif et le tourisme.



Un total de prévisions budgétaires qui se monte à près de 20 millions d'euros. Un budget qui prend en charge les travaux de réhabilitation de la piscine Calypso, les travaux de voirie, l'aménagement de nouveaux bureaux dans le

centre administratif intercommunal et la construction de la déchetterie-recyclerie de Villers-Bretonneux. C'est aussi la première année de versement

de la participation financière à Somme Numérique du déploiement de la fibre optique à domicile, le FTTH, dont les travaux ont commencé.

Quelques chiffres du budget d'investissement 2016



Piscine,
travaux d'étanchéité :
750 000 €



Construction
de la
**déchetterie de
Villers-Bretonneux :**
1 500 000 €



Programme
voirie :
900 000 €



Aménagements
de **bureaux :**
200 000 €



Jeux sportifs
pour les petites
communes :
100 000 €

Une fiscalité stable

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, les élus de la Communauté de Communes ont tenu à maintenir les taux. La fiscalité n'évoluera donc pas au sein de notre Communauté de Communes en 2016. La fiscalité reste donc au même niveau que 2015 et elle est même en dessous de ce qui

est appliqué dans les autres communautés de communes de même taille.

Taxe d'habitation : 13,08 %

Taxe foncière non bâti : 1,65 %

Taxe foncière bâti : 0 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,5 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 15,53 %



3 questions à Henri Gérard

vice-président de la commission des finances



Quel a été le travail de votre commission pour l'élaboration du budget 2016 ?

Etre membre de la commission Finances demande un investissement important pour prendre la mesure de tous les dossiers à inscrire sur l'ensemble des budgets, principal et annexes. Cela commence par l'examen des propositions faites par chaque service, avec et surtout la présentation chiffrée et affinée des projets à venir.

Une fois les orientations budgétaires arbitrées par le bureau communautaire, la commission doit ensuite donner son avis sur les budgets primitifs avant l'adoption par le conseil de Communauté.

Elle aura encore à intervenir sur le ou les budgets supplémentaires qui seront présentés en juin.

Comment décririez-vous le budget 2016 ?

C'est une nouvelle fois un budget tourné vers l'investissement et 2016

sera l'année d'engagement de grands chantiers.

Il ouvre les portes d'importants projets structurants sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Ainsi le réseau de lecture publique rayonnera sur l'ensemble du territoire grâce à deux médiathèques supplémentaires prévues à Ribemont / Méricourt et à Villers Bretonneux.

La nouvelle déchetterie-recyclerie, la construction d'un village d'entreprises et le lotissement artisanal sont également des réalisations importantes qui verront le jour sur la ZAC de Villers Bretonneux, afin d'amener des services et très vraisemblablement des emplois sur cet endroit du territoire.

Les marges d'autofinancement dégagées sont-elles importantes ?

Effectivement, les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment les charges de personnel. Malgré des prises de compétences nouvelles comme l'instruction du droit des sols,

nous avons su maintenir un effectif raisonnable avec un organigramme mesuré et opérationnel par mission.

Les recettes non utilisées dans l'équilibre de la section de fonctionnement permettent de mobiliser une part budgétaire importante à l'investissement. Je tiens à rappeler que si tout cela est aujourd'hui possible, c'est avant tout grâce aux choix définis dès la création de la Communauté de Communes par les membres fondateurs qui, en privilégiant l'investissement, ont permis d'envisager l'avenir avec beaucoup de sérénité.

Une bonne santé financière qui passe également par un état de la dette, c'est-à-dire de nos emprunts en constante diminution, puisque ceux-ci arriveront à échéance dans les deux prochaines années.

Cinq budgets

Ce n'est pas un mais cinq budgets qui sont votés par la Communauté de Communes.

En plus du budget principal, existent quatre budgets annexes pour :

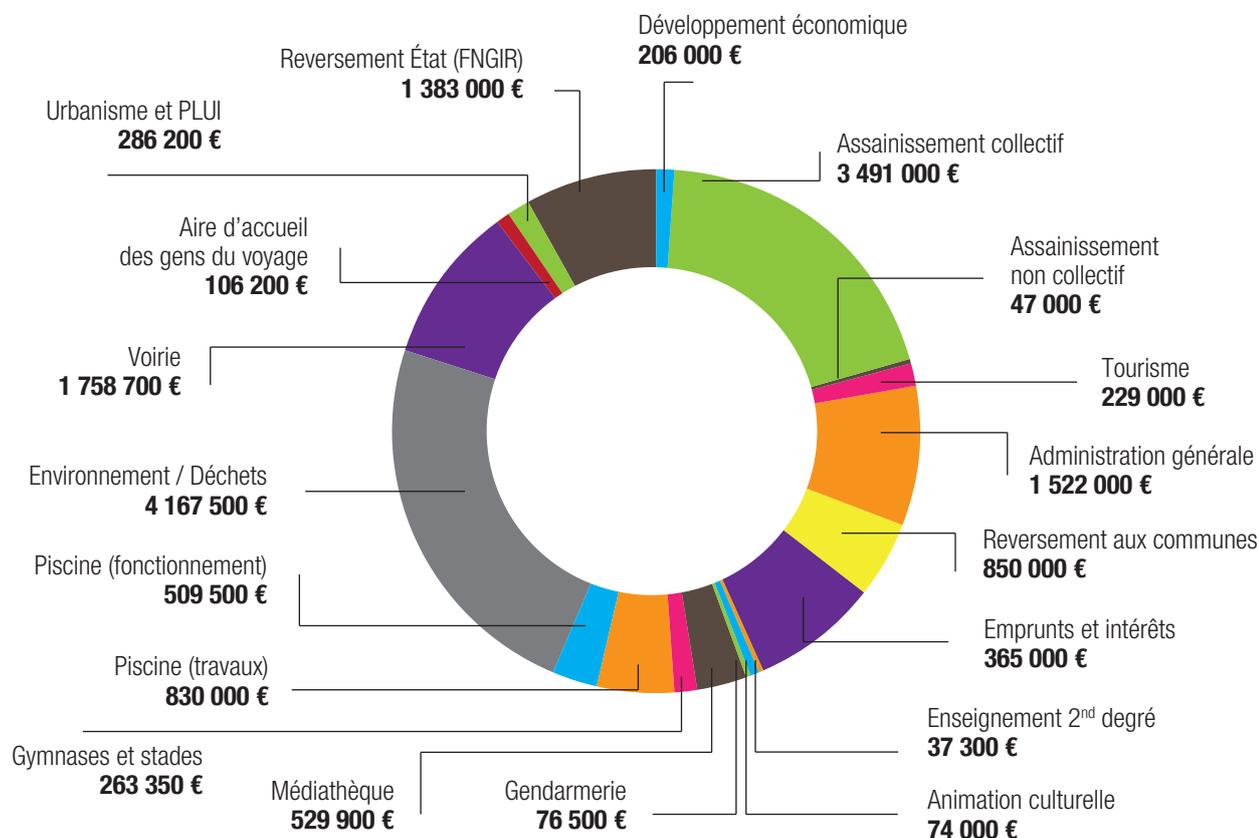
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- le développement économique
- et le tourisme.

La totalité de ces budgets représente 19 687 500 €.

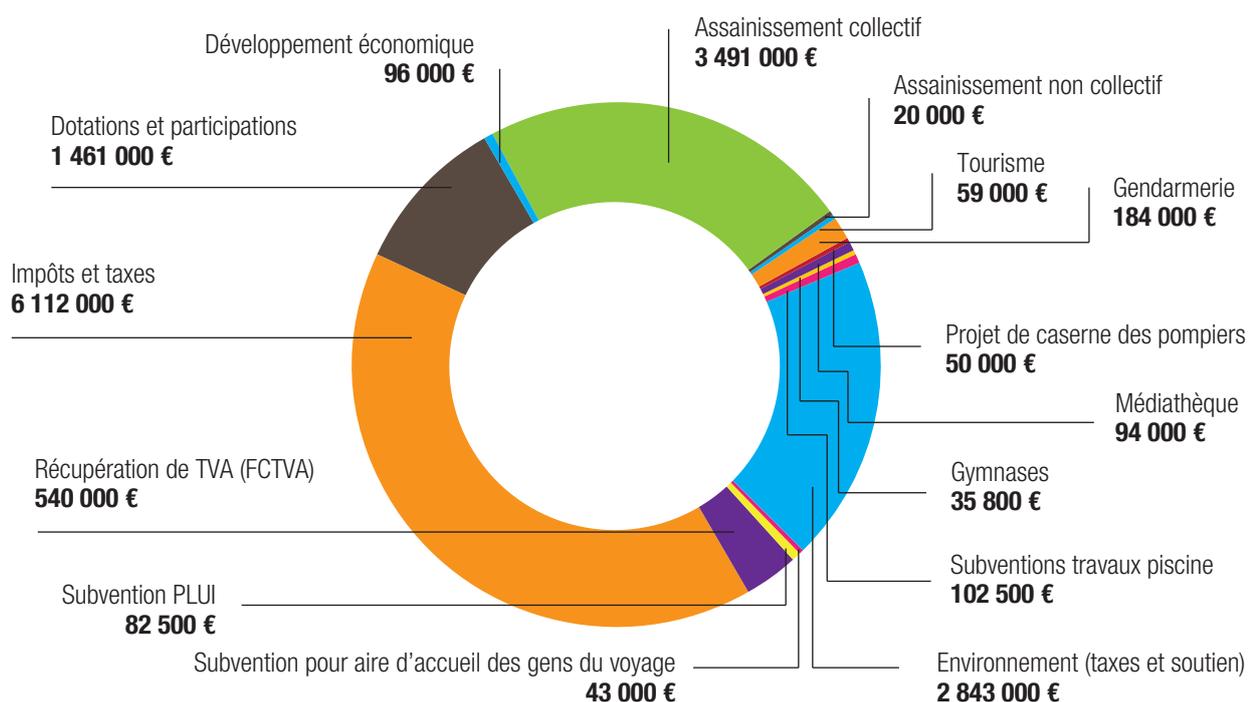
	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	10 770 000 €	4 814 000 €	15 584 000 €
Budget annexe économique	109 500 €	171 000 €	280 500 €
Budget annexe assainissement collectif	1 040 000 €	2 451 000 €	3 491 000 €
Budget annexe assainissement non collectif	47 000 €	0 €	47 000 €
Budget annexe tourisme	205 000 €	80 000 €	285 000 €
Total			19 687 500 €

Budget 2016 : dépenses et recettes

Dépenses



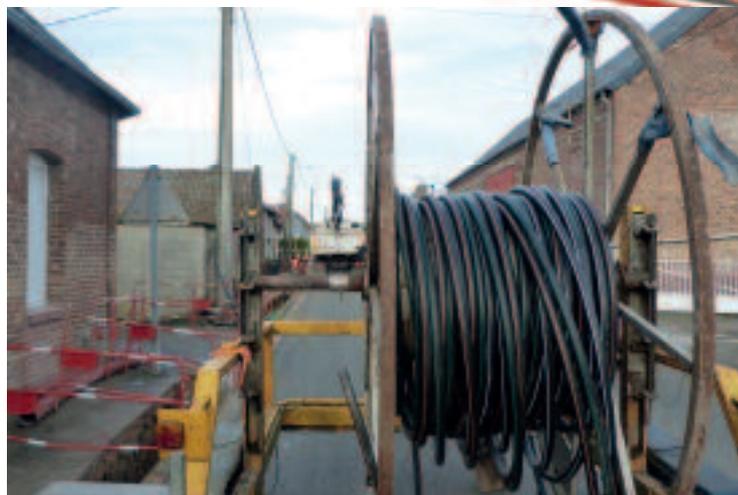
Recettes



Les actualités du Val de Somme

La fibre tisse sa toile

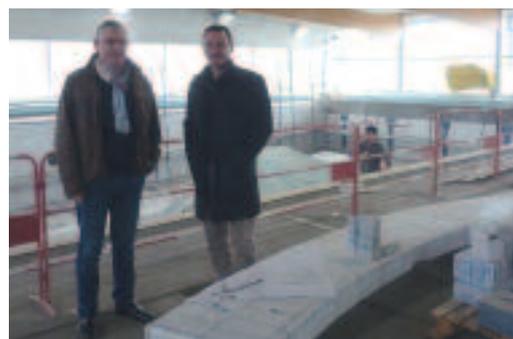
Acheminer la fibre au domicile de chaque habitant du territoire n'est pas une mince affaire. Les travaux ont commencé dès la fin 2015. Des containers préfabriqués, appelés shelters, ont été installés à Corbie pour recevoir les nœuds de raccordement. Des câbles contenant la fibre ont aussi été posés en souterrain de Corbie à Bonnay et Lahousoye. Les travaux programmés en liaison avec les maires vont se poursuivre pour connecter l'ensemble du territoire. Viendra ensuite la phase de raccordement des foyers. Des réunions d'information auront alors lieu dans les communes.



Réouverture de la piscine le 1^{er} juillet

Les travaux de rénovation de la piscine avancent bien. Les premiers mois de l'année ont consisté à casser le carrelage et la dalle, puis à refaire une chape étanche.

Depuis deux semaines le carrelage est en cours de pose. Les travaux seront donc finis dans les temps. Comme annoncé avant même le début des travaux, la réouverture aura lieu le 1^{er} juillet. Les photos de l'avancement du chantier sont affichées à la Communauté de Communes.



Document unique : les communes réfléchissent à la sécurité des employés

Réunis par petits groupes dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Somme, les élus et secrétaires de mairie ont commencé à réfléchir début janvier sur la mise en place d'un document obligatoire dans leur collectivité, le Document Unique. Le centre de Gestion de la Somme qui gère les carrières des agents des collectivités territoriales a fait appel à la société Néodyme pour aider les mairies à se doter de ce document. "Il s'agit pour vous de faire une évaluation des risques qu'encourt votre personnel

dans l'exercice de ses missions et de vous donner des objectifs pour réduire les accidents ou les handicaps survenus au cours d'une carrière" ont expliqué les



chargés de mission du cabinet Néodyme. Dans un deuxième temps, depuis fin janvier, les chargés de mission viennent sur le terrain auprès des employés pour un état des lieux et conseiller les communes sur les améliorations possibles dans chaque unité de travail. Cela peut concerner les équipements de protection, le stockage des matières dangereuses ou les habitudes de travail. A partir de ce diagnostic la commune se fixera un échéancier pour réduire les risques. Des subventions seront accordées aux communes pour la réalisation de ce document qui mettra le projecteur sur la sécurité au travail.

Aubigny : la Communauté de Communes rajeunit les trottoirs

La société Colas avait invité le 16 mars de nombreux collaborateurs venus de plusieurs régions de France à assister à des travaux innovants. Grâce à un nouveau procédé venu d'Angleterre, l'entreprise est venue faire un test de rénovation rapide sur une partie des trottoirs de la rue du 24^{ème} RTS à la demande de la Communauté de Communes du Val de Somme. "C'est une expérimentation, expliquait sur le chantier Frédéric Dehurtevent, vice-président du Val de Somme chargé des voiries. Il y a eu de nombreuses tranchées faites dans les trottoirs de nos communes pour changer les compteurs d'eau, passer la fibre ou enfouir les réseaux. Ce nouveau revêtement, appelé Colmat City, une technique à froid permet après une heure de séchage de retrouver un aspect homogène sur toute la surface. Les trous sont bouchés, on a l'aspect d'un trottoir neuf". Le prix au m² est aussi trois fois moins élevé que celui d'un trottoir remis à neuf



et il n'a pas besoin de déposer les bordures. "C'est un produit constitué de sable, d'une émulsion de bitumes et de différents adjuvants des matériaux locaux. Cela fait partie de notre démarche de développement. Nous devons nous adapter. Les communes n'ont plus les moyens de refaire systématiquement les trottoirs. C'est un moyen de réhabiliter les trottoirs et allées endommagées sans gêne pour les riverains car ce revêtement est rapide à mettre en œuvre" montrait

Christophe Priez, directeur technique chez Colas Nord Picardie. Pour 800 m², le coût de ce revêtement, pris en charge par la Communauté de Communes, se monte à 14 000 euros. "Je suis très satisfait du résultat final, confiait le maire du village Georges Leclerc. C'est une solution économique qui redonne de l'adhérence aux surfaces et qui va imperméabiliser nos chaussées."

EN BREF

Assemblée communautaire du jeudi 4 février 2016



L'ordre du jour était chargé jeudi 4 février pour la réunion de l'assemblée communautaire du Val de Somme. Choix d'un scénario pour la mise en réseau de la lecture publique, nouvelle identité visuelle de l'Office de Tourisme et budget primitif ont alimenté les débats. Alain Babaut, président de la Communauté de Communes, s'est tourné en début de réunion vers les Conseillers Départementaux pour leur demander leur appui dans le difficile dossier de contournement de Fouillois et Corbie.

Som'Propre : les habitants du territoire mobilisés

L'opération Som'Propre, organisée par les Fédérations des pêcheurs et chasseurs du département, a été relayée sur le terrain par des élus de la Communauté de Communes. Le nettoyage des chemins et abords des villages a montré, face aux quantités de débris ramassés, qu'il y avait encore beaucoup à faire pour le respect des paysages.

A Corbie, grâce à la participation des collégiens de Sainte Colette et d'Eugène Lefebvre, des élus municipaux et de quelques habitants, c'est un camion entier qui a été rempli de déchets collectés, sans compter le verre qui a été mis directement dans les points d'apport volontaire. Des associations se sont aussi impliquées dans ce nettoyage de Printemps comme les adhérents des Jardins Corbéens qui ont nettoyé les abords de leurs parcelles ou comme les membres du club des jeux subaquatiques qui ont nettoyé les berges du canal et qui ont ramassé les débris depuis l'eau grâce au dévouement de quelques plongeurs. La Communauté de Communes a pris en charge le ramassage des tas volumineux collectés par les bénévoles.



La taxe incitative en questions

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les sorties de votre bac à couvercle vert sont comptabilisées. Le montant de la TEOMI figurera sur votre feuille d'impôt de taxe foncière 2017 : vous paierez en 2017 les bacs que vous avez présentés en 2016.

Pourquoi nous faire payer la sortie de nos poubelles ?

Le ramassage des ordures ménagères est un service que vous payez depuis la mise en place de ce ramassage qui existait avant même la création de la Communauté de Communes. Vous payiez donc déjà pour chaque sortie de votre bac. La nouvelle tarification est basée sur une part fixe (environ de 80 % de votre taxe actuelle) et sur une part variable qui sera calculée en fonction du nombre de sorties de votre bac ordures ménagères (couvercle vert).

Pourquoi ne pas avoir gardé l'ancien système de calcul ?

Les coûts de gestion des déchets n'ont pas cessé d'augmenter depuis 10 ans. Si on ne prend pas conscience de cela, les coûts de ramassage vont exploser avec les réglementations de plus en plus exigeantes. Inciter les usagers à mieux trier, à moins présenter leur bac d'ordures ménagères est un devoir de responsabilité pour les élus de la Communauté de Communes qui doivent maîtriser les coûts de ce service.

L'effort de tous aura-t-il vraiment un impact ?

Depuis janvier déjà, la prise de conscience des habitants du territoire est forte. Le tonnage collecté depuis le début de l'année a diminué de 174 tonnes !

Puis-je continuer à présenter mon bac à couvercle vert toutes les semaines ?

Oui mais il faut savoir que pour faire baisser sa facture il ne faudrait le sortir que toutes les trois semaines en moyenne.

Le bac à couvercle jaune est-il concerné ?

Non au contraire. Désormais, vous pouvez y mettre tous les emballages plastiques. Si vous triez bien en respectant les nouvelles consignes de tri, vous allez vous apercevoir que votre bac jaune se remplit plus vite qu'avant. Ce qui allège d'autant le bac d'ordures ménagères. Et en plus les emballages sont recyclés ou valorisés, ce qui préserve les ressources en matières premières.

Le camion continuera-t-il à passer chaque semaine ?

Oui mais le système permet à chaque foyer de

garder sa propre organisation. Le bac est collecté s'il est sorti. Alors veillez à ne pas le laisser en permanence sur le trottoir car il sera comptabilisé même s'il est vide ou peu rempli.



Adaptons nos habitudes !

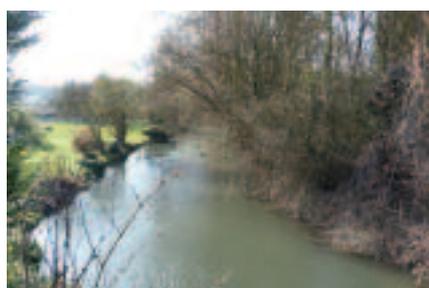
Votre bac à couvercle vert se remplira moins vite si vous :

- triez vos emballages,
 - compostez vos déchets de cuisine et de jardin,
 - utilisez les points d'apport volontaire pour le papier, le verre, les textiles et les chaussures,
 - allez en déchetterie pour vos déchets verts, gravats, ferrailles, mobilier, bois, déchets dangereux, huile, lampes, piles et batteries,
- échangez, partagez, donnez vos vêtements, meubles,
- utilisez l'autocollant STOP PUB disponible à la Communauté de Communes.



Ribemont-sur-Ancre et Méricourt-l'Abbé : une histoire commune...

Situées au creux de la vallée de l'Ancre, affluent de la Somme, les communes de Ribemont-sur-Ancre et Méricourt-l'Abbé ont bénéficié au 19^{ème} siècle d'un essor grâce à l'extraction de la tourbe dans les marais. Le sol des coteaux est pour l'essentiel composé du limon des plateaux argilo-sableux reposant sur une formation crayeuse. A l'ouest, la craie blanche à silex affleure sur les pentes. La terre à brique est présente dans les fonds de vallons. Des vallons secs venant de Baizieux et de Bresle contournent le plateau. Desservis par la gare de Méricourt-Ribemont, sur la ligne Paris-Lille, les deux villages, placés côte à côte, forment à eux deux une agglomération



de près de 1 300 habitants, un atout dans l'élaboration du plan local de l'habitat au niveau de la Communauté de Communes. Au niveau de la mutualisation, ils font partie de syndicats communs, scolaire avec Bresle et Heilly et syndicats d'eau avec plusieurs autres communes. Ils partagent le même réseau d'assainissement collectif géré par la Communauté de Communes.

LE MOT DES MAIRES

M. Henri Gérard, maire de Ribemont-sur-Ancre

"Dans le développement démographique, économique ou touristique que chaque élu souhaite pour sa commune, la Communauté de Communes du Val de Somme a pris une place importante et nécessaire selon ses compétences. Si de gros investissements comme l'assainissement des eaux usées ou du cadre de vie ont été réalisés par la commune, l'intercommunalité prend aujourd'hui le relais dans la maintenance, l'entretien ou la réfection des voiries communales".

M. Christian de Blangie, maire de Méricourt-l'Abbé

"La Communauté de Communes du Val de Somme est un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement qui a déchargé en particulier les communes de lourds coûts de fonctionnement et d'investissement pour l'entretien des voies communales".



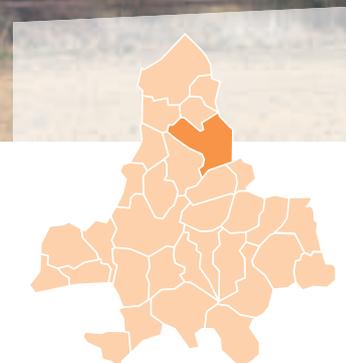
Ribemont-sur-Ancre, une richesse ancestrale à partager

Avec son site archéologique remarquable, Ribemont-sur-Ancre s'inscrit fortement dans le projet de "vallée de l'archéologie" porté au niveau départemental.

En 1962, Roger Agache découvre par prospection aérienne les traces d'un site archéologique sur le territoire de la commune, site qui va bientôt se révéler comme l'un des plus importants d'Europe. Les fouilles vont révéler la présence d'un sanctuaire rural gaulois qui a laissé place ensuite à un

sanctuaire gallo-romain s'étendant sur plus de 70 hectares. Ce dernier comprenait des bâtiments, un temple, des thermes en bordures de marais et un théâtre de 3 000 places.

Sur le site de Ribemont-sur-Ancre ont été mis au jour plus de 40 000 ossements humains, 10 000 objets métalliques gaulois, un millier d'éléments architecturaux en pierre, des milliers de tessons de céramique et des milliers d'ossements d'animaux. Une partie de ces découvertes sont



En bref

661 habitants

Nom des habitants : les Ribemontois et Ribemontoises

Date de la fête locale : le dimanche qui suit le 14 juillet
Les autres fêtes du village :

- le 14 juillet : les Nuits de feu dans le Parc de l'EPL du Château
- en juin : les Journées de l'Archéologie au Centre Départemental

Mairie :

mail : mairieribemont-sur-ancre@wanadoo.fr

Tél. : 03 22 40 61 63

Site internet :

www.ribemontsurancre.free.fr

Personnage célèbre de la commune :

François Blondel, architecte de renom, il construisit et éleva la Porte Saint-Denis à Paris.

présentées au Musée de Picardie d'Amiens.

Un Centre archéologique départemental financé désormais par le Conseil départemental de la Somme est installé au centre du village de Ribemont-sur-Ancre. Il permet de conserver les objets trouvés lors des fouilles dans d'excellentes conditions. Des objets qui n'ont pas encore livré tous leurs secrets.

L'essor et le dynamisme de la commune

Au fil du temps, trouvant le territoire attrayant, Richautmontois puis Ribautmontois se sont fixés sur le Mont Ribaut. Au 18^{ème} siècle, l'industrie de la laine peignée s'installe dans la commune et participe avec

Inaugurée officiellement en 2014, la "Vallée de l'archéologie" vise à relier l'intérêt scientifique de ses composantes avec leur potentiel pédagogique et touristique, à l'adresse de toutes les formes de publics, en proposant une accessibilité et des modalités de valorisation multiples.

D'une approche individuelle à une visite guidée de groupe, de la découverte d'un site isolé à la programmation d'un parcours de découverte,

l'extraction de la tourbe à une économie florissante du pays. Grâce à des services de proximité et à un tissu associatif exemplaire, la population du village est en constante évolution.

d'un cheminement de proximité à une itinérance thématique autour d'une période spécifique, Samariens et touristes seront progressivement sensibilisés à une richesse territoriale sous-exploitée. A l'appui du site archéologique de Ribemont, le Centre archéologique départemental constitue un des deux principaux points d'ancrage du réseau avec le Parc de Samara, lui aussi équipement du Conseil Départemental.

ZOOM SUR...

Des projets intercommunautaires dans la commune

La Communauté de Communes va construire une deuxième médiathèque intercommunale à Ribemont-sur-Ancre pour installer son réseau de lecture publique sur le nord du territoire. Un projet de création d'un centre d'exposition sur la Grande Guerre est aussi à l'étude à côté de cet équipement culturel.

Le logo de la commune

Un logo tourné par sa verticalité vers les profondeurs séculaires et qui montre avec le vent et la feuille de l'arbre des marais la volonté d'un avenir partagé.



Le Conseil municipal

Henri Gérard, maire
Emmanuel DeParis, 1^{er} adjoint
Patricia Bordeaux, 2^{ème} adjoint
Alexandre Mopin, 3^{ème} adjoint
Raymonde Bernard
Gilbert Bernard
Gary Cotrelle
Stéphane Saint Solieux
Paul-Roger Dacink

Tiffany Rivière
Modeste DeParis
Daniel Duquenoy
Hélène Delannoy
Catherine Revel
Jocelyne Vicart



Méricourt-l'Abbé : village discret et dynamique tourné vers l'avenir

Situé dans la vallée de l'Ancre, à 20 km au Nord Est d'Amiens et 12 km d'Albert, Méricourt-l'Abbé est un village discret mais dynamique qui a vu croître sa population de 30 % en deux décennies. Cette embellie est due, entre autres, au lotissement "le clos de la Briqueterie" construit non loin de la gare en 2004.

Le territoire communal est limité par celui des localités de Buire-sur-l'Ancre, Treux, Bonnay, Sailly-le-Sec, Vaux, Corbie, Heilly et Ribemont. Comme beaucoup de villages de la vallée, les altitudes extrêmes sont situées à 33 mètres et 110 mètres.

Le nom du village

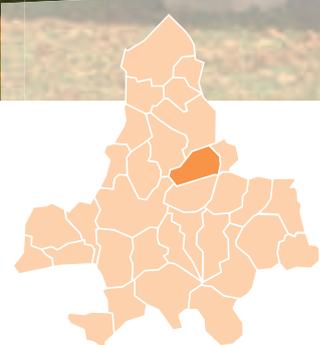
L'étymologie du nom du village n'est pas certaine. Un nom qui pourrait venir de meirin, maire, ou mera, marais, car Méricourt-l'Abbé se trouve dans la vallée d'Ancre.

Le nom de "Méricourt" pourrait venir également d'un nom d'origine germanique, Mederic, et du suffixe -court, dérivé du latin curtis, domaine. Ce village est cité sous diverse dénomination de Mérincurtis en 1114, puis Méricurtis, Mérincourt en 1228, Mélincourt en 1205, Méricourt en 1275 et 1331, et enfin Méricourt l'Abbé en 1487.

Une histoire mêlée à celle de l'Abbaye de Corbie

Méricourt dépendait autrefois de l'Abbaye de Corbie où l'Abbé possédait les terres autour de la ville et était maître des eaux.

En 987, l'autel de Méricourt l'Abbé fut donné à l'abbaye de Corbie par Gautier, comte d'Amiens, en indemnité des dommages qu'il avait causé à ce monastère. En 1273, la même abbaye acheta tout ce que possédait à Méricourt, Jean Chevalier, seigneur de Poulainville.



En bref

598 habitants.

Nom des habitants : les Méricourtois et Méricourtoises

Date de la fête locale : le 1^{er} week-end de septembre

Les autres fêtes du village : le "rebond" de la fête deux semaines après

Mairie :

mail :

mericourtlabbe@gmail.com

Tél. : 03 22 40 61 64

Site : www.mericourt-labbe.fr

Les associations du village :

- L'Avenir Gymnique de Corbie exerce une partie de ses activités dans le village.
- Circus aux mille étoiles
- Comité des fêtes
- Association de Parents d'Elèves "Jaune Bleu Rouge"
- US Méricourt l'Abbé (football)



L'église, avec sa petite tour, est une ancienne chapelle dédiée à Saint-Hilaire. Elle était chargée de trois messes par semaine, avec un revenu de 200 livres en 1736 et 147 livres en 1772. L'abbé de Corbie, l'université des chapelains de la cathédrale et le châtelain d'Heilly se partagèrent la seigneurie de Méricourt, où ne vivaient que 200 habitants.

De Wast de Waroquier, seigneur de Méricourt

Wast de Waroquier, seigneur de la Motte et de Méricourt, possédait un fief sur le territoire. Ce lieutenant de 50 hommes d'armes fut tué au siège de Saint-Pol après 44 ans de service pendant lesquels il prit part à 10 batailles et à plus de cent sièges. Il avait été inhumé en 1537 dans l'église de l'abbaye Saint-Michel de Doullens. Sur ses armoiries, la main signifie la loyauté du seigneur au roi François 1^{er} et les fleurs de Lys sont le signe de la noblesse.



Décoré de la croix de guerre 1914-1918

Le village a beaucoup souffert lors de la Grande Guerre. Le château, installé sur les rives de l'Ancre, a été ravagé par les combats. Et de l'église Saint-Hilaire, seul le clocher, daté de 1752, a subsisté. Un hôpital militaire a été installé à Méricourt pendant ce conflit. Près de 3 000 soldats reposent aujourd'hui dans le cimetière - Heilly station cemetery - implanté sur le territoire communal. Méricourt a reçu la croix de guerre à l'issue du conflit.

ZOOM SUR...

Les projets de la commune

- Réaliser un chemin de promenade reprenant le "Tour de village"
- Finir d'aménager l'ancienne coopérative (ateliers communaux, construction de logements, installation d'un infirmier et d'entreprises)
- Aménagements autour du cimetière dans le cadre de la zone AU

Le blason de la commune

Il représente les Armoiries de De Wast de Waroquier, écuyer Seigneur de la Motte et de Méricourt-l'Abbé, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes. Il mourut des blessures reçues au siège de Saint Pol en Artois. Il voulut être inhumé en l'église de Nonnes de Saint Michel de Doullens en Picardie en 1537.



Le Conseil municipal

Christian de Blangie, maire
Philippe Tricot, 1^{er} adjoint
Gérard Berchon, 2^{ème} adjoint
Guillaume Warin
Christophe Droulers
Marc Guilbert
Yannick Deleau
Guillaume Demaret
Gérard Delplanque

Sandrine Thilliez
Patricia Cavel
Muriel Dubas
Jean-Luc Tricot
Sylviane Gris
Marie-Christine Fleury



La solidarité entre communes renforcée grâce à la mutualisation

La Communauté de Communes du Val de Somme a construit son schéma de mutualisation qui devait être approuvé pour le 31 décembre. Destinée à faire des économies d'échelle, la mutualisation permet également une souplesse et une solidarité renforcée entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Frédéric Pelletier, directeur des services, nous en présente les enjeux.

Pourquoi la Communauté de Communes s'intéresse-t-elle de plus en plus à la mutualisation ?

L'idée n'est pas neuve, en mars 2013, mon prédécesseur Patrice Dumortier avait organisé une table ronde sur la mutualisation avec les services de ressources humaines du Pays du Coquelicot et de Bocage Hallue. La Loi Notre oblige les Communautés de Communes à présenter un schéma de mutualisation. Pour cette nouvelle mandature, une commission "Stratégie-planification-communication" a été mise en place. Elle est entre autre chargée de dégager des pistes de réflexion sur la mutualisation.

Quel est le but final de la mutualisation ?

La mutualisation, c'est la traduction d'une véritable coopération entre les communes et la communauté de communes ou entre communautés de communes, une coopération qui amène à créer des services de qualité tout en diminuant les coûts. Les communes doivent approuver ce premier schéma, mais ce n'est qu'un début. Les élus doivent faire des propositions en fonction de leurs besoins sur le terrain.

Quel est le contenu de ce 1^{er} schéma, qu'est-ce qui a été mis en place effectivement ?

Nous n'avons pas attendu la loi pour y travailler. L'Etat s'étant désengagé pour l'instruction des permis de construire et documents d'urbanisme, les communes ayant un document d'urbanisme se demandaient comment elles allaient faire. Nous avons alors créé un service commun mutualisé d'instruction du droit des sols qui nous donne satisfaction, un service de proximité avec 2 agents dans nos bureaux. Une plate-forme dématérialisée a été aussi créée pour permettre aux secrétaires de mairie d'avoir accès aux services de la Communauté de Communes. Cette année, la Com de Com a engagé plusieurs consultations de prestations de service pour une durée de 3 ans dans le cadre de groupements de commandes pour les communes adhérentes, le balayage de la voirie, la fourniture du papier, la désignation d'un diagnostiqueur accessibilité. Elus et employés communaux ont pu profiter aussi de séances de formation communes pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Le service de déneigement mis en place sur l'ensemble du territoire est aussi un bel exemple d'organisation mutualisée. Nous avons aussi embauché une chargée de mission pour suivre l'élaboration de notre PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). En matière de déchets, nous avons ouvert la déchetterie de Corbie à 6 communes du Bocage-Hallue grâce à une convention avec le SMIRTOM de Doullens



et en matière culturelle, nous travaillons avec le service culturel de Corbie qui propose des spectacles en décentralisation dans nos communes membres. De son côté, la médiathèque intercommunale propose des actions mutualisées avec les bibliothèques municipales et les points lecture présents dans 6 communes.

Ce schéma de mutualisation peut-il évoluer ?

C'est un document vivant qui doit évoluer et s'enrichir avec les propositions des élus des conseils municipaux. En mutualisant, il y a des économies à faire et les pistes sont nombreuses au niveau de la maintenance informatique, de services juridiques communs, de tout ce qui touche à la reprographie des documents. Nous étudierons les besoins des communes. Et mon rôle avec les services de la Communauté de Communes sera de traduire les décisions des élus en acte pour mettre en place cette mutualisation partout où cela sera bénéfique et réalisable.

Si la Communauté de Communes est souvent pilote en matière de mutualisation, cette mutualisation peut aussi s'exercer directement entre communes voisines qui peuvent par exemple acheter du matériel en commun en établissant une convention d'utilisation. Citons l'initiative des communes de Daours, Aubigny et Vecquemont qui ont investi ensemble dans l'achat d'un broyeur.

3 questions à Denis Demarcy, vice-président chargé de la Stratégie, Planification, Communication et de la mutualisation



Quelles sont les missions de votre commission ?

Notre commission a un rôle transversal. C'est-à-dire qu'elle doit être en relation avec toutes les autres commissions. L'information doit circuler et nous devons être très vigilants par rapport à toutes les initiatives impulsées par la Communauté de Communes sur son territoire. Nous communiquons sur les décisions votées par l'assemblée communautaire mais nous avons aussi un rôle de vigie par rapport au futur de la Communauté de Communes, l'information sur les nouvelles réglementations et la nécessaire adaptation des services. Nous devons aussi être à l'écoute des communes pour connaître leurs problèmes et étudier leurs besoins en matière d'aménagement du territoire et de mutualisation.

Comment concevez-vous la communication sur le territoire ?

Communiquer, c'est déjà se parler et il faut que les échanges entre maires, entre délégués soient faciles. Nous devons informer les habitants du territoire sur les priorités données, le travail des

commissions, les grands projets votés et les services proposés. Pour cela, nous faisons évoluer notre bulletin intercommunal pour qu'il soit vraiment un lien entre tous. Plusieurs pages sont consacrées tous les trimestres à nos villes et villages car n'oublions jamais que la Communauté de Communes est au service des habitants des 32 communes.

Quels sont les chantiers à venir dans votre compétence ?

Nous allons poursuivre l'évolution de notre bulletin, améliorer notre site internet et aider de plus en plus les communes à se retrouver autour de projets mutualisés. Pour cela, nous irons à la rencontre des conseils municipaux pour leur expliquer que la Communauté de Communes peut-être un formidable outil de solidarité. Nous accompagnerons les habitants pour qu'ils comprennent les enjeux à venir en matière par exemple de collecte des déchets et les nouvelles compétences obligatoires que prendra la Communauté de Communes comme la gestion des milieux humides et la distribution d'eau potable.

Ce qui existe déjà en matière de mutualisation au sein de la Communauté de Communes du Val de Somme

- Service mutualisé d'instruction du droit des sols.
- Elaboration du PLUI.
- Plate-forme pour les secrétaires de mairie.
- Groupements de commandes (balayage de la voirie, fourniture de papier, désignation d'un diagnostiqueur accessibilité).
- Formations : certiphyto.
- Service de déneigement.
- Accueil de 7 communes de Bocage Hallue à la déchetterie de Corbie.
- Partenariat avec le service culturel de la ville de Corbie pour les spectacles en décentralisation.
- Actions mutualisées proposées par la médiathèque intercommunale avec les 6 points lecture du territoire.

Sur la base de cette liste non exhaustive constituée suite aux propositions reçues des communes, la commission doit déterminer ce qui est possible ou pas en l'état des compétences et des moyens actuels de la Com de Com. Les questions suivantes peuvent également être posées pour déterminer des axes de développement : Sous quelles conditions ? Sous quel fonctionnement ?



La commission Stratégie, Planification, Communication



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUI), quel Val de Somme pour demain ?

Le Conseil Communautaire a délibéré le 17 décembre dernier afin d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Val de Somme. Elaborer un tel document, c'est avant tout imaginer le territoire dans 10-15 ans, s'interroger sur son devenir et son rôle dans une société en constante évolution.

C'est surtout construire le Val de Somme pour ses habitants car il est important de rappeler que l'essentiel des activités quotidiennes des ménages se déroule au sein des grands bassins de vie et non plus au sein des communes.

Elaborer un PLUI, c'est donc bâtir un projet d'ensemble cohérent qui doit s'inscrire aujourd'hui dans une dynamique d'anticipation et dans lequel chacune des 32 communes de l'intercommunalité aura un rôle à jouer.

Pourquoi ?

Ce que dit la loi : la Loi Grenelle 2 de 2010 a mis en place la possibilité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme, habituellement élaboré par les communes, à l'échelle des intercommunalités.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR) de 2014 rend obligatoire ce changement d'échelle. L'intercommunalité constitue donc la structure compétente en matière d'urbanisme.

Une nécessité pour le territoire

Les activités quotidiennes des habitants ne se font plus au sein d'une même commune, ni même au sein d'un même bassin de vie. L'échelle intercommunale est davantage pertinente pour améliorer la qualité de vie des habitants.

L'intercommunalité du Val de Somme n'est pas une île isolée, elle est en interaction permanente avec les territoires environnants (Pays du Coquelicot, Amiens Métropole, etc.). Il devient donc nécessaire

d'inscrire dans l'élaboration du projet une vision stratégique qui va au-delà des limites administratives. 80 % des communes du Val de Somme n'ont pas de document d'urbanisme ou présentent un document d'urbanisme ancien.

L'élaboration de ce PLUI va donc permettre de prendre en compte les évolutions socio-économiques du territoire, des flux qui l'organisent, des modes de vies de ses habitants etc.



Mode d'occupation du sol du Val de Somme

Comment ?

Pour comprendre le territoire et ses interactions avec les territoires voisins, les travaux devront aborder l'ensemble des thématiques qui le compose : la démographie, la sociologie, l'économie, les commerces, les services, les équipements, le tourisme, la mobilité, l'environnement, l'agriculture, les friches, le patrimoine bâti et paysager, les marchés de l'immobilier et du travail, etc. Tous ces thèmes seront abordés au sein d'un diagnostic qui mettra en évidence les enjeux d'évolutions du territoire.

Des scénarios prospectifs seront ensuite établis pour permettre aux élus d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durable qui fixe les objectifs et grandes orientations en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme. Ce projet se décline ensuite dans des documents opposables, tels que les Opérations d'Aménagement et de Programmation, le plan de zonage et le règlement. Ces pièces serviront de base d'analyse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager). Le Programme Local de l'Habitat (PLH) sera intégré aux travaux du PLUI ainsi qu'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et un diagnostic eau potable.

Et en attendant ?

En attendant ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les documents communaux existants (PLU et cartes communales) continueront à être appliqués. Ils pourront, si besoin, évoluer à la marge à travers des procédures de modification.

Contact

Communauté de Communes
du Val de Somme
au 03 22 96 05 96

Avec qui ?

L'élaboration d'un PLUI fait intervenir de multiples acteurs qui accompagnent le "couple" Communauté de Communes / Communes.

Une gouvernance avertie

Communauté de Communes
Communes

Une expertise adaptée

Agence d'urbanisme
du Grand Amiénois
AMEVA
Bureaux d'études multiples

Des partenaires institutionnels impliqués

Etat / Région / Département
Pays du Grand Amiénois
Chambre d'Agriculture
Chambre de Commerce
et de l'Industrie
Chambre des Métiers
et de l'Artisanat

Une concertation continue

Usagers du territoire
Habitants
Associations
Professionnels

Quand ?

Lancement de la démarche Recrutement de cabinets d'études	1 ^{er} semestre 2016
Diagnostic du territoire Définition des grands enjeux et scénarios	Juin 2016 - Avril 2017
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (Débat en conseil communautaire et conseils municipaux)	Février - Octobre 2017
Orientations d'Aménagements Programmées, Programme d'actions et d'orientations, Plan de zonage et règlement	Octobre 2017 - Octobre 2018
Arrêt du projet en conseil communautaire - Consultation des Personnes Publiques Associées - Enquête publique	Nov. 2018 - Août 2019
Approbation et opposabilité du document	Décembre 2019

L'élaboration d'un tel document, complexe, s'inscrit dans la durée. Il faut en moyenne 4 ans pour aboutir à un document opposable. Fin 2019, le Val de Somme devrait approuver son PLUI.

Le territoire a trouvé son identité

L'Office de Tourisme du Val de Somme s'est doté d'une nouvelle identité visuelle avec un nouveau logo en forme de carte aux trésors et un slogan "Terres d'histoires à partager". Une démarche qui s'inscrit dans le slowtourisme.

Les délégués communautaires ont validé jeudi soir 4 février en assemblée communautaire la nouvelle identité touristique pour le Territoire du Val de Somme proposée par l'Agence Grand Nord. "Au 1^{er} janvier 2015, l'Office de Tourisme associatif Corbie-Bocage-3 Vallées est devenu "Val de Somme" en intégrant les services intercommunautaires et il est normal, en nous recentrant sur notre territoire de nous affirmer autrement avec les outils d'aujourd'hui" explique Stéphane Chevin, vice-président chargé du tourisme au niveau de la Communauté de Communes.

L'identité visuelle, la carte au trésor

Le nouveau logo de l'Office de Tourisme est constitué de points et de triangles qui représentent les 32 communes. Un maillage de circuits possibles qui symbolise les rencontres, les découvertes, les visites. "Ce sont des histoires à partager, chaque village cache un trésor

touristique, soit par des espaces naturels remarquables ou des bâtiments historiques à découvrir" montre Stéphane. La superposition des calques crée un dégradé du bleu vers le vert pour symboliser l'eau, la terre, l'omniprésence de la nature. "L'Agence Grand Nord a vu notre territoire comme le Jardin d'Amiens" précise l'élu.

Un potentiel important

Avec 32 communes organisées autour de Corbie et Villers-Bretonneux, le territoire de la Communauté de Communes offre une diversité de paysages, l'omniprésence de l'eau avec le fleuve Somme, l'Hallue et l'Ancre et un tourisme fluvial en hausse. Côté patrimoine les traces d'un passé lointain à Ribemont-sur-Ancre et Corbie, la présence d'églises et de châteaux et un tourisme de mémoire avec une attractivité internationale autour de Villers-Bretonneux et Le Hamel sont des atouts importants.

Terres d'histoires à partager

"Tous nos atouts, la proximité, la convivialité, la sérénité et notre façon de proposer des rencontres et des itinéraires adaptés à chacun ont conduit l'agence à

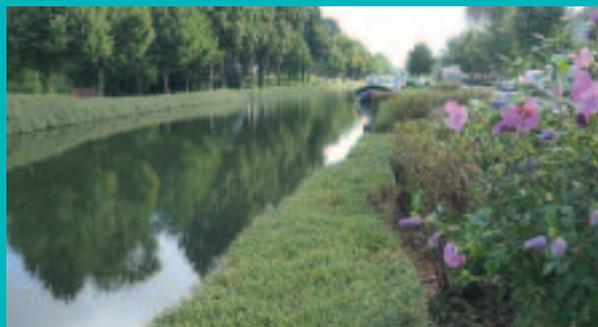


classer notre Office dans l'un des 5 pôles d'excellence proposés par le ministère des Affaires Etrangères (voir encadré). C'est celui du slowtourisme qui nous correspond le mieux. C'est une façon de passer des vacances à se ressourcer tout en découvrant un terroir" résume Eric Lossent, chargé de développement à l'Office. Tous les habitants du Val de Somme ont vocation à devenir Ambassadeurs du Tourisme.

Pour expliquer aux hébergeurs, restaurateurs et commerçants ce que peut leur apporter cette nouvelle approche du tourisme, des "éductours", des sorties encadrées sur le territoire leur seront proposées par l'Office de Tourisme. "Ce n'est pas aux touristes de s'adapter à notre offre, mais c'est à nous de leur proposer une offre de séjour adaptée à leurs envies, à leurs besoins et nous devons tous travailler en équipe pour mettre en valeur notre potentiel" conclut Stéphane Chevin. Brochures et site internet en français et anglais viendront bientôt développer cette offre.

Qu'est-ce que le slowtourisme ?

Le ministère des Affaires Etrangères a créé 5 pôles d'excellence en matière de tourisme : l'œnotourisme, le slowtourisme, le tourisme nocturne, le tourisme de savoir-faire, le tourisme de montagne en été. Le slowtourisme correspond à des modes de déplacement doux, des structures à taille humaine ancrées dans leur territoire et leur environnement, la préférence des touristes pour les modes d'hébergement qui permettent de nouer des liens avec les habitants ou la nature. Il s'inscrit dans le rythme de la vie et des traditions locales.



Vous souhaitez ouvrir des chambres d'hôtes ou créer un meublé de tourisme ?



ZOOM SUR...

Classement et labellisation de l'hébergement

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le classement de votre meublé de tourisme dans une des catégories existantes (de 1 à 5 étoiles) ou le référencement de vos chambres d'hôtes (il n'existe pas de classement officiel des chambres d'hôtes).

Il existe également des labels de qualité comme Gîtes de France et Clévacances.

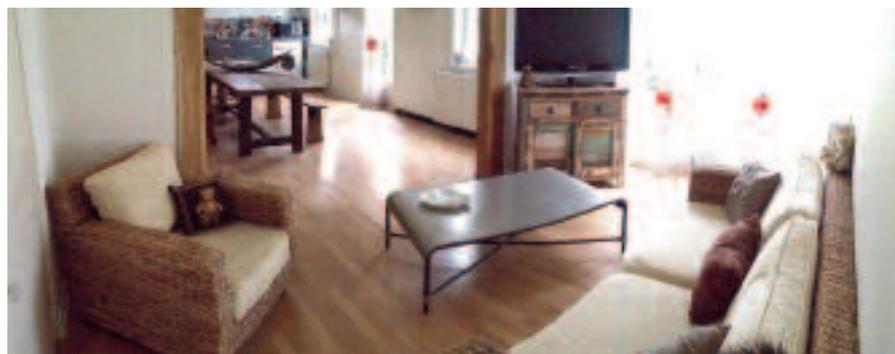
L'Office de Tourisme du Val de Somme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans toutes démarches de classement, de labellisation et de promotion de votre hébergement.

Les démarches obligatoires :

- La déclaration en mairie : avant de louer votre meublé touristique ou vos chambres d'hôtes, vous devez déclarer votre logement à la mairie, qu'il soit classé ou non, par le biais des formulaires cerfa n°14004*02 ou cerfa n° 13566*02 (toute personne qui omet de faire cette déclaration peut être punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €).
- La taxe de séjour : vous devrez collecter la taxe de séjour auprès de vos clients afin de la reverser, en fin de période de perception, à la Communauté de Communes du Val de Somme par l'intermédiaire du Trésor public. La collecte de la taxe de séjour et son reversement sont obligatoires.

Pour tous renseignements :

Office de Tourisme du Val de Somme
28/30 place de la République
80800 CORBIE - Tél. : 03 22 96 95 76
Courriel : officedetourisme@valdesomme.com



Le meublé de tourisme

C'est un hébergement individuel de type maison, appartement, studio loué pour de courtes durées (le week-end, la semaine ou le mois). Pour être qualifié de meublé, le logement doit comporter au minimum : des meubles, une literie, une gazinière ou plaques chauffantes, un réfrigérateur, des ustensiles de cuisine...

La chambre d'hôtes

C'est une chambre meublée située chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes pour une ou plusieurs nuitées. La location d'une chambre d'hôte comprend la nuitée et le petit-déjeuner. L'accueil est assuré par l'habitant. Il ne peut pas louer plus de 5 chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps. Chaque chambre d'hôte donne accès (directement ou indirectement) à une salle d'eau et à un WC privatifs. Elle doit être en conformité avec les réglementations sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité. La location est assortie, au minimum, de la fourniture de linge de maison.

“Terres d’histoires à partager”, une brochure bilingue pour faire découvrir le Val de Somme

Surfant sur le slowtourisme, la nouvelle brochure du Val de Somme joue la proximité avec les touristes. “Et si on allait pêcher ? Partez sur les traces de vos ancêtres. Humez le territoire.” Autant de propositions alléchantes dès la couverture. Témoignages directs des guides, confidences d'un Australien venu acheter une maison à Corbie, cette brochure en français et en anglais s'adresse à tous ceux qui veulent découvrir l'environnement et le patrimoine du Val de Somme dans une ambiance de détente.

Brochure gratuite disponible à l'Office de Tourisme.



Commerçants et professionnels du tourisme : devenez ambassadeurs du tourisme local

L'Office de Tourisme du Val de Somme vient d'engager une nouvelle démarche de communication sur la destination touristique du Val de Somme. Toute son équipe souhaite vous y associer en vous donnant la possibilité de devenir des ambassadeurs du tourisme local auprès de votre clientèle, en sachant les conseiller au mieux sur leurs attentes de découverte de nos atouts touristiques.

Le tourisme est un vecteur de développement économique : choisissons une même stratégie de communication afin de capter une nouvelle clientèle et la fidéliser.

Les rendez-vous de l'Office de tourisme

**Mardi
10
mai**

**De 15h à 16h30
ou de 20h à 21h30**
Présentation de la nouvelle stratégie de communication pour la destination touristique du Val de Somme



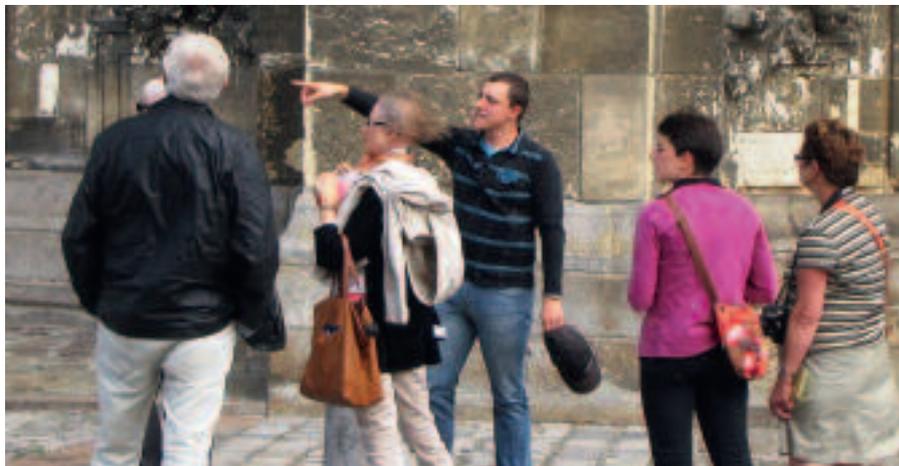
**Mardi
17
mai**

De 15h à 16h
Visite guidée de l'abbatiale de Corbie



**Mardi
24
mai**

De 15h à 16h30
Visite guidée "Sur les traces de la prestigieuse Corbie"



**Mardi
31
mai**

De 15h à 17h
Visite guidée des mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et de Le Hamel



**Mardi
07
juin**

De 15h à 16h30
Visite guidée "Villers-Bretonneux : des Mérovingiens à nos jours"

**Mardi
14
juin**

De 15h à 16h30
Visite guidée "A la découverte de l'Histoire de Fouilloy"



**Samedi
16
juillet**

De 15h à 17h
Balade pédestre "Entre vallée humide et vallée sèche" à Sailly-le-Sec

**Samedi
27
août**

De 15h à 17h
Balade pédestre "Au cœur des étangs" aux étangs de la Barette à Corbie



Ces visites guidées vous sont proposées gratuitement.

Inscrivez-vous et inscrivez également vos salariés s'ils sont en contact avec vos clients (inscription obligatoire).
Date limite d'inscription : le 30 avril 2016.

Renseignements et inscriptions

Office de Tourisme du Val de Somme
28/30 place de la République
80800 CORBIE - Tél : 03 22 96 95 76
officedetourisme@valdesomme.com



Les Rencontres Australiennes labellisées dans le cadre du centenaire

L'Association Bretonvilloise d'Animation et la commune préparent de nombreux rendez-vous pour la semaine de l'Anzac Day. Initiation au boomerang, matchs de footy, concerts, marche, rando VTT sont annoncés.

Cette année, les Rencontres Australiennes vont encore s'étoffer avec plusieurs innovations. Une semaine avant l'ANZAC Day, les Citroën 2 CV envahiront les routes entre Péronne et s'arrêteront dimanche 17 avril 2016 à Villers-Bretonneux pour une visite du mémorial. Et les autres animations s'enchaîneront dans la semaine. Expositions de photographies, projection du film "Le cheval de guerre" de Steven Spielberg, concert des "Voices of Birrallees", prestation de l'orchestre australien "ST Andrew's, Cathedral School" et un concert à l'église donné par Guy Touvron et Carine Clément constitueront un programme de qualité. Sans oublier les rendez-vous plus sportifs, marche du mémorial de Villers-Bretonneux à celui du Hamel,



rando VTT avec plusieurs distances, une initiation au boomerang et les traditionnels matchs de footy, le football australien avec une rencontre féminine et une autre pour les hommes. Sur Corbie, une exposition sur "Le pain dans la Grande Guerre" sera proposée du 5 au 30 avril par le Centre de Recherche et d'Etudes de la Boulangerie et le Musée du Compagnonnage de Tours, en collaboration avec Alain Langlet, boulanger corbéen. Le calendrier définitif de ces Rencontres Australiennes, qui ont obtenu le label de la Mission du Centenaire, sortira prochainement.

EN BREF

Au programme des Rencontres Australiennes

EXPOSITION

Du dimanche 17 avril au lundi 25 avril : exposition permanente Photos "Bar le Melbourne".

PICARDIE DEUCHE

Le dimanche 17 avril : les deux chevaux de la Picardie Deuche vont passer par Villers-Bretonneux et s'arrêter au mémorial.

RANDONNEE

Dimanche 17 avril : 2^{ème} édition de la rando VTT de l'Anzac, départ place du Collège Jacques Brel. Trois parcours de 20, 35 et 50 km. Inscriptions à partir de 8h et départ groupé à 9h. Tarif 5 euros. Renseignements au 06 27 16 56 57 ou au 06 38 40 97 28.

FILM

Mardi 19 avril à 20h30 : Cheval de Guerre, un film de Stephen Spielberg, salle du Marché Couvert, entrée gratuite, ouverture des portes 20h30.

JOURNEE MEMOIRE

Mercredi 20 avril : une journée exceptionnelle citoyenne avec le Centre du Service Civique National autour du thème de la Mémoire

CONCERT

Mercredi 20 avril à 20h : concert de l'orchestre australien "Voices of Birrallee", salle du Marché Couvert, entrée gratuite. Ouverture des portes à 19h30.

EXPOSITION

Vendredi 22 avril et samedi 23 avril de 9h à 18h : exposition "Mémoires de l'amitié franco-australienne". Documents et reconstitution graphique de la 1^{ère} bataille de chars.

ANZAC CUP

Samedi 23 avril au stade Timmerman :
 • huitième Anzac Cup France VS Australie - match de footy (football australien) 9 contre 9
 • défilé des 4 équipes et animations, départ de la place Robinval 12h
 • 13h match féminin
 • 15h match masculin
 Possibilité de restauration sur place.

Programme de l'Anzac Day

DIMANCHE 24 AVRIL

9h00 : marche du mémorial de Le Hamel au mémorial de Villers Bretonneux (ou 8h00 : rassemblement place de la Mairie de Villers Bretonneux)

10h00-12h00 : initiation boomerang sur le stade Timmerman

15h00 : concert à salle du Marché Couvert Orchestre australien "St Andrew's Cathedral School"

Entrée gratuite

LUNDI 25 AVRIL Anzac Day

Dawn service - Cérémonie de l'aube au mémorial australien

2h00 : ouverture du site du mémorial

1h30 à 4h30 : départ des navettes devant l'école Saint Exupéry et place de la Gare

3h30 : pré-programme

5h00 : le public doit être assis

5h30 : début de la commémoration

Cérémonie française en ville

8h30 : cérémonie au monument aux morts place de la Mairie

9h00 : concert à l'église avec le trompettiste Guy Touvron et l'organiste Carine Clément

Remise de la bourse d'études Sadlier-Stokes

Fêtes et animations près de chez vous

Avril

Du mardi 5 au samedi 30 avril au Centre d'Accueil et d'Animation de Corbie : le CREBESC et le Musée du Compagnonnage de Tours en association avec Alain Langlet.

Exposition "Le Pain dans la Grande Guerre". Entrée Libre.



Du 17 au 25 avril à Villers-Bretonneux : "RENCONTRES FRANCO-AUSTRALIENNES 2016" (voir page 21).

Dimanche 17 avril au marché couvert de Villers-Bretonneux : bourse aux reptiles et poissons organisée par l'Aquariophilie et Terrariophilie de Picardie. Renseignements au 06 48 99 01 62.

Mardi 19 avril à 20h30 à La Buanderie à Corbie : Cie Les Petites Madames - "Molière en chantier" Théâtre / Tout public - Tarifs : 7 € / 4 €

Vendredi 22 avril à 20h30 au Théâtre Les Docks à Corbie : "Ancien malade des hôpitaux de Paris" avec Olivier Saladin Théâtre, Humour / Tout public - Tarifs : 18 € / 14 € / 8 €

Samedi 23 avril à Le Hamel : concert d'harmonie à l'église. Entrée gratuite.

Dimanche 24 et lundi 25 avril : cérémonies de l'Anzac Day (voir page 21).

Vendredi 29 avril au marché couvert de Villers-Bretonneux de 10h à 17h : Journée de l'emploi et de la formation au marché couvert. Renseignements au 03 22 96 31 00.

Samedi 30 avril à Marcelcave : "22^{èmes} Boucles de Marcelcave". Pour tous renseignements : thdambrin@free.fr ou au 0623846023 - Inscription possible sur le sportif.com



Samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai à Vaux sur Somme : salon du loisir créatif organisé par l'association de loisirs de Vaux sur Somme (ALVS).

Samedi 30 avril à 21h au Théâtre Les Docks à Corbie : "L'EMC fait son cinéma". Concert gala de l'école de musique de Corbie.

Mai

Dimanche 1^{er} mai

• **Méricourt-l'Abbé :** réderie et concours de boule.

Renseignements : 06 03 15 83 71.

• **Warloy-Baillon :** carnaval de Warloy Baillon sur le thème de la Recup. Départ à 14h30. Manifestation gratuite. Contact : 06 22 40 03 20.

Du mardi 3 au samedi 28 mai au centre d'Accueil et d'Animation de Corbie : exposition des photographies de Gaël Clariana. Dans le cadre du projet "Vues d'ensemble" - Entrée libre.

Mercredi 4 mai à Daours à 21 h à l'église : concert PIAF organisé par l'association les Troubadaours - Tarif 10 €.

Dimanche 8 mai

• **Gentelles :** réderie et exposition de peinture.

• **Heilly :** Trail La Carolus.

Renseignements au 06 86 96 11 90.

Judi 12 mai au marché couvert de Villers-Bretonneux de 13h30 à 18h30 : don du sang.

Vendredi 13 mai à Le Hamel : loto organisé par l'Olympique Le Hamel.

Samedi 14 mai au marché couvert de Villers-Bretonneux : loto des Anciens Combattants.

Mardi 24 mai à 20h au marché couvert de Villers-Bretonneux : concert rencontre de trois chorales de collège (Béranger de Péronne, Sainte Colette de Corbie et Jacques Brel de Villers-Bretonneux), soit environ 110 collégiens, qui seront accompagnés de 6 musiciens. 20 h (ouverture des portes à 19h30). Tarifs : 4 € plein tarif / 2 € 6 à 12 ans / gratuit moins de 6 ans.

Jeudi 26 mai à 20h30 Théâtre Les Docks à Corbie : Sinsemilia - Ska, reggae / Tout public - 18 € / 14 € / 8 €

Samedi 28 mai au marché couvert de Villers-Bretonneux : soirée à thème organisée par l'ASVB Football. Renseignements au 06 29 46 42 64.

Du mardi 31 mai au samedi 2 juillet au Centre d'Accueil et d'Animation de Corbie : exposition des photographies de Frédéric Haslin "London 2012 juste avant Rio" - Entrée libre.



Juin

Dimanche 5 juin au marché couvert de Villers-Bretonneux : gala de twirling organisé par l'ASVB Twirling.

Vendredi 10 juin 2016 à Le Hamel à 20h : lecture proposée par la compagnie "Les Petites Madames". Entrée gratuite.

Samedi 11 juin à Le Hamel : fête locale avec manèges forains.

Dimanche 12 juin à Le Hamel : réderie. Réservation au 06 76 86 22 93.

Vendredi 17 juin à Le Hamel : loto organisé par les Blancs et bleus.

Samedi 18 et dimanche 19 juin à Gentelles : fête communale.

Dimanche 19 juin à Marcelcave : "La PATAPOERE". 5 parcours de 10 km à 65 km dont un pédestre. L'inscription est à 5 € adultes, 2,50 € enfants de moins de 12 ans et gratuit pour les enfants scolarisés à MARCELCAVE.

Dimanche 26 juin

• **Vecquemont** : marché artisanal et réderie. Renseignements au 03 22 48 44 75.

• **Bonnay** : réderie et exposition de tracteurs.

Juillet

Samedi 2 juillet à Le Hamel à 20h à l'église : concert australien. Entrée gratuite.

Samedi 2 et dimanche 3 juillet à Heilly : concours national d'attelage. Renseignements au 06 15 93 11 16.

Programme complet disponible à la médiathèque

Programme de la Médiathèque

Bébés-lecteurs

accompagnés de leur(s) parent(s)

Pour les 0-3 ans. Plaisir des mots via lectures, comptines, jeux de doigts...

De 10 h 45 à 11 h 15

Samedis 7 mai, 4 juin et 2 juillet

Samedi 25 juin : participation à la fête dans la rue (plusieurs séances entre 16h et 21h30, sans inscription), sous chapiteau, dans l'Enclos, à Corbie.

accompagnés de leur assistante maternelle

De 9 h 15 à 10 h 15

Judis 21 avril, 12 mai et 16 juin

"Histoires pour les petites oreilles"

Pour les 3 à 6 ans. Lectures d'albums, comptines, chansons et jeux de doigts pour les p'tits bouts de 3 à 6 ans.

De 10 h 45 à 11 h 15

Samedis 14 mai et 25 juin

"Tire-Lire"

Pour les 6 à 9 ans. Tire-Lire, c'est l'heure du conte qui donne aux 6/9 ans de nouvelles idées de lecture...

Samedi 21 mai de 15 h à 15 h 45

"In English, please !"

Histoires et jeux en anglais pour tous de 3 à 103 ans.

Samedi 18 juin de 15 h à 15 h 45

Jeux

La médiathèque met à votre disposition une sélection de jeux de société en libre accès et propose un temps dédié :

Samedi 23 avril et 16 juillet dès 15 h

Initiations à l'informatique

Pour les seniors débutants dès 60 ans. Une dizaine de séances assurées par l'association Synapse. Gratuit.

2 conditions : habiter le Val de Somme et assister à toutes les séances du cycle !

Programmation "Ouvrez l'œil !"

"Apprivoiser les écrans et grandir"

Conférence de Marie-Noëlle CLEMENT.

Samedi 21 mai de 15 h à 16 h

"Le haïku, regard et poésie"

Atelier d'écriture sur la journée, animé par Isabel Asúnsolo.

Samedi 28 mai de 10 h 30 à 17 h 30

Animations gratuites. Inscription :

• par mail :

mediatheque@valdesomme.com

• par téléphone : 03 22 96 35 86

• ou directement auprès du personnel de la médiathèque :

31 b rue Gambetta

Enclos de l'abbaye - 80800 Corbie

Tous les emballages plastiques se trient

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ? Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

0322960596 - www.valdesomme.com

#SUIVEZMOI
SUR EcoEMBALLAGES.FR

